

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 53 (1902)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Chronique forestière

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nous avons admis une légère augmentation; il ne nous a pas été possible, en revanche, d'aller aussi loin que l'auraient voulu les producteurs, vu la nécessité de charbons spéciaux pour usage industriel, charbon de forge notamment, qui doivent être tirés de l'étranger..."

Voici un aperçu des différentes positions qui nous intéressent plus particulièrement.

	Tarifs		
	actuels		proposé
	Usuel	général	général
	Taux du droit par q.		
	Fr. Cts.	Fr. Cts.	Fr. Cts.
Bois à brûler et tourbe	—,02	—,02	—,02
Tan, écorce à tan	—,02	—,02	—,02
Bois de construction et bois d'œuvre			
" bruts ou équarris à la hache	—,15	—,20	—,20
" sciés de longs ou refendus, même complètement équarris, poutres, planches, lattes	—,70	1,—	1,20
Traverses de chêne	—,70	1,—	—,60
" autres	—,40	—,40	1,—
Echalas	—,15	—,20	—,20
Merrains, refendus	—,15	—,40	—,60
Bois emboîtés (bois de construction)	1,20	1,50	2,—

Dans une de ses séances plénières, la commission du tarif douanier a apporté les modifications suivantes:

Bois de construction et bois brut, d'essences feuillues 0,25 au lieu de 0,20. Pour les bois de construction et les bois d'œuvre sciés en longs ou refendus, même complètement équarris, la commission a établi une nouvelle position, comprenant le bois de chêne seulement, pour lequel elle a adopté un taux de 1 fr., au lieu de 1,20 fr. que proposait le Conseil fédéral.

Pour les traverses, d'essences quelconques, 1,50 fr, au lieu de 1,20 fr. Pour les bois emboîtés, 2,50 fr. au lieu de 2 fr.

Dans la dernière réunion de la Commission spéciale de la Société suisse des forestiers, nous avons eu le plaisir de constater que le Conseil fédéral a tenu compte de la plupart de nos revendications. Il résulte de ce que nous venons de dire en terminant qu'il en est de même de la Commission plénière du National. C'est donc en toute confiance que nous attendons la fin des délibérations.

M. D. C.



## Chronique forestière.

### Cantons.

**Zürich.** † D<sup>r</sup> Pernet, professeur de physique expérimentale, à l'École polytechnique. L'École a fait une nouvelle

perte sensible en la personne de M<sup>r</sup> le prof. Pernet, qui vient de mourir subitement à l'âge de 57 ans. Notre confrère, la *schweizer. Zeitschrift für Forstwesen* lui consacre un article ému. M<sup>r</sup> Pernet était d'origine vaudoise (Les Ormonts), mais avait été élevé à Berne, où son père était instituteur. — Les Forestiers de la jeune génération garderont un bon souvenir du défunt. Qu'il repose en paix! —

**Fribourg.** — Ouragan. — L'ouragan du 1<sup>er</sup> février a causé de sérieux dégâts dans les forêts du district de la Broye. La forêt cantonale de Vuissens a particulièrement souffert. C'est ainsi que dans deux districts, l'un composé de hêtres de 130 ans environ, livré aux coupes d'ensemencement depuis 1894, et l'autre comprenant un peuplement d'épicéa de 100 à 120 ans, près de 130 plantes ont été renversées par les vents. Détail caractéristique: les arbres de la 1<sup>re</sup> coupe, ouverte au N., sont renversés du N. au S., tandis que dans l'autre, ouverte à l'E., ils sont couchés dans la direction de l'E. à l'O.

Parmi les forêts qui ont plus particulièrement souffert, citons celles des communes de Cugy, d'Estavayer, de Granges, de Vesin, de Montet, etc. D'après l'orientation des forêts touchées et la position des arbres renversés, on peut conclure que l'ouragan du 1<sup>er</sup> février avait des directions variant entre le N. et l'E., car même des coupes au S.-E., ont été atteintes.

— Réorganisation du service des forêts. Par arrêté du 27 janvier écoulé, le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg a remanié l'organisation de la Chancellerie et les attributions de ses dicastères. Jusqu'ici les forêts et les domaines, ainsi que l'administration de la pêche, dépendaient de départements très divers. Ainsi, les forêts de l'Etat étaient sous la surveillance du Département des Finances; celles des communes et des particuliers relevaient de l'intérieur; celles du clergé, des couvents et corporations religieuses dépendaient de justice et des cultes; les forêts des collèges, université, établissements d'instruction, étaient de l'attribution du militaire.

La pêche dépendait du Département militaire et les domaines, des Travaux publics! Il n'y avait donc que le Département de police qui n'avait aucune attache avec l'Administration des forêts. Mais, ce n'est pas tout; L'inspecteur en chef des forêts relevait du Département des Finances et les inspecteurs d'arrondissements, de l'Intérieur.

A partir du 1<sup>er</sup> mars, il existera un Service des forêts et domaines, chasse et pêche. Ce service ou département, comme l'appelle l'arrêté aura les attributions suivantes:

Législation forestière; administration des forêts de l'Etat; surveillance générale des forêts appartenant aux communes, paroisses; corporations et aux particuliers; l'administration des vignes et domaines de l'état; la pêche et la chasse. — Il portera le nom „Département des forêts, vignes et domaines“, et fera partie de la Direction militaire.

Il y a évidemment là une amélioration très sensible et les affaires ne peuvent que gagner à cette centralisation. Aussi, tous les forestiers

fribourgeois saluent-ils avec joie ce nouvel état de choses, dont la sylviculture ne peut que profiter. *P. de G.*

**Vaud.** Nominations. M<sup>r</sup> *H. Golay*, jusqu'ici Forestier du II<sup>m</sup>e Arrond<sup>t</sup> (Pays d'Enhaut), passe au I<sup>er</sup> (Bex) devenu vacant par suite de la nomination de M<sup>r</sup> Decoppet, à Zurich. — En remplacement de M<sup>r</sup> Golay, le Conseil d'Etat, vient de désigner M<sup>r</sup> *Louis Grenier*, inspecteur adjoint des forêts du III<sup>e</sup> Arrond<sup>t</sup> neuchâtelois (Couvét). — Nos sincères félicitations.



## Mercuriale des bois en février 1902.

Tous droits réservés.

Les indications relatives aux prix des bois façonnés sont faites d'après la classification adoptée dans les Etats de l'Allemagne du Sud (voir le numéro de janvier).

### A. Prix des bois vendus sur pied, par m<sup>3</sup>.

(Exploitation à la charge du vendeur. Mesurage sur bois abattu.)

#### Argovie, Forêts de la commune de Stetten, III<sup>e</sup> arrondissement.

320 m<sup>3</sup> épic. III<sup>e</sup> cl., fr. 21. 60. — 195 m<sup>3</sup> pin. III<sup>e</sup> cl., fr. 18. 70. — 245 m<sup>3</sup> épic. IV<sup>e</sup> cl., fr. 16. 65. — 127 m<sup>3</sup> pin. IV<sup>e</sup> cl., fr. 14. 90. — 92 m<sup>3</sup> épic. V<sup>e</sup> cl., fr. 15. 05. — 415 stères épic. rond., fr. 7. 10. — 170 m<sup>3</sup> pin. rond., fr. 8. 15.

#### Vaud, Forêts domaniales, II<sup>e</sup> arrondissement, Pays d'Enhaut.

(Bois vendu en entier.)

(Transport jusqu'à Aigle fr. 10. —). Épic. à 2,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 17. —.

#### Vaud, Forêts communales, III<sup>e</sup> arrondissement, Vevey.

(Exploitation à la charge de l'acheteur. Bois vendu en entier.)

**Commune de Blonay. Forêt de l'Agreblierey** (à Châtel St-Denis fr. 5). 1178 plantes avec 2015 m<sup>3</sup> ou 1,70 m<sup>3</sup> par plante, fr. 16. 35. — *Observation.* Bois de bonne qualité, longueurs allant jusqu'à 35 m. Forêt en pente assez rapide. Vidange facile.

### B. Prix des bois façonnés, en forêt, par m<sup>3</sup>.

#### a) Résineux. Longs bois.

##### Berne, Forêts de la bourgeoisie de Berne.

(Mesuré sur écorce.)

**Bremgarten** (Transport jusqu'à Berne fr. 3). 98 m<sup>3</sup> épic. III<sup>e</sup> cl., fr. 23. 20. (Qualité médiocre, terre trop forte, vidange facile.)

#### b) Résineux. Billes.

##### Berne, Forêts de la bourgeoisie de Berne.

(Mesuré sur écorce.)

**Forst** (Transport jusqu'à Berne fr. 6). 285 m<sup>3</sup> épic. II<sup>e</sup> cl., fr. 27. 50 (bonne qualité). — **Bremgarten** (à Berne fr. 3). 500 m<sup>3</sup>, <sup>9</sup>/<sub>10</sub> épic., <sup>1</sup>/<sub>10</sub> sap. et pin. II<sup>e</sup> cl., fr. 27. 85 (qualité assez bonne). — **Könizberg** (à Berne fr. 3). 60 m<sup>3</sup> épic. II<sup>e</sup> cl., fr. 28. — (bonne qualité). — **Schermenwald** (à Berne fr. 3). 35 m<sup>3</sup>, <sup>8</sup>/<sub>10</sub> épic. <sup>2</sup>/<sub>10</sub>